

St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 18/06/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Alexandre CACALY, Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.06.24.16

OBJET : Subventions 2024 - Politique de la ville

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée de l'Action sociale et de la Solidarité, informe que la politique de la ville vise à réduire les disparités de développement au sein des communes. Elle a pour objectif de rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers les plus défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui sont confrontés à des taux de chômage et de décrochage scolaire plus élevés, ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Le Contrat de Ville constitue le cadre de travail pour la mise en œuvre de cette politique sur le territoire. Il définit les principes partagés entre l'État, la CAPI, les communes concernées, ainsi que les différents partenaires institutionnels et locaux. Ce contrat est aligné avec le cadre national d'élaboration des Contrats de Ville, tout en reflétant les spécificités du contexte local des quartiers concernés.

En 2024, la commune a signé le nouveau contrat de ville intitulé « Contrat Engagement Quartier 2030 ». Conformément à la circulaire du 31 août 2023, qui permet d'identifier des « poches de pauvreté », la CAPI, en collaboration avec les communes, a recensé quatre quartiers présentant des signes de fragilité, dont le quartier Les Moines à Saint-Quentin-Fallavier.

À ce titre, des subventions peuvent être accordées pour des actions visant à améliorer ce quartier. Ces initiatives peuvent être portées par diverses entités, notamment les collectivités et les associations, et peuvent concerner un ou plusieurs quartiers de la CAPI. Pour l'année 2024, plusieurs demandes de subventions ont été déposées par les services municipaux.

- **Contribuer à l'insertion socio-professionnelle des jeunes via les Chantiers Educatifs Jeunes : « Parkour vers l'emploi, un tremplin vers l'autonomie » (porté par la Maison des habitants)**

Objectifs :

1. Proposer à des jeunes de 14 à 17 ans une initiation concrète au monde du travail, mais aussi aux notions de candidature, recrutement, contrat, rémunération, savoir-être et codes.
2. Leur permettre d'accéder à une activité afin de mettre en place leurs projets de vie.
3. Tisser un lien éducatif avec chacun, leur permettre de se valoriser à travers une action d'intérêt collectif et citoyenne.
4. Permettre une sensibilisation au respect de leur cadre de vie et de l'environnement.

Description :

Mise en place de chantiers afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie des jeunes de 14 à 17 ans issus du quartier des Moines, à travers des initiations au monde du travail, éducatives et culturelles. Contenu : périodes d'exécution, en avril et juillet, coordonnées par un permanent du service Prévention - Médiation en lien avec différents services municipaux et d'éventuels partenaires comme les bailleurs sociaux.

2024 : en plus des travaux habituels, projet de poursuite du Graff des logettes du quartier par des artistes avec les habitants et les jeunes des chantiers éducatifs.

Budget prévisionnel de la totalité de l'action 2024 : 26 100€.

Subvention demandée : 8 000 € - subvention accordée : 5 500 €

- **Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport (porté par la Maison des habitants) : « Faites du Sport ». Temps convivial sportif le 4 Mai 2024**

Objectifs :

- 1- Mobiliser les usagers en créant du lien social,
- 2- Favoriser l'appropriation du territoire et donc de ces espaces de vie communs,
- 3- Rendre les habitants acteurs et les valoriser dans cette démarche,
- 4- Impulser une dynamique sur ce quartier,
- 5- Favoriser l'accès au sport aussi bien en direction des hommes-garçons que des femmes-filles.

Description :

L'idée principale du projet réside en la proposition d'une journée « Faites du Sport » sur le quartier des Moines le 4 mai 2024, mobilisant les acteurs du quartier :

- Les associations de quartier,
- Les groupes constitués de la Maison des Habitants : Organisation de séances d'entraînements sportifs encadrées par un intervenant en amont de la manifestation (stages, séances en soirées durant les vacances d'avril, ...) auprès des habitants (femmes et hommes) du quartier des Moines en veillant à proposer des activités sportives qui favorisent la mixité,
- Le groupe scolaire : avec les enseignants, mise en place de séances de sport pour préparer la course (temps fort de la manifestation).

De plus, les associations St Quentinnoises sont associées à la préparation et au déroulement de la journée.

Il s'agira de la deuxième édition de cette manifestation qui avait rencontré un vif succès en 2023.

Spécificité de l'édition 2024 : dans le cadre de sa labellisation « Terre de Jeux 2024 », la commune a souhaité s'impliquer dans l'opération « Relais Isère Terre de Jeux 2024 » dont l'objectif est d'impliquer toutes les communes de l'Isère labellisées au sein d'un événement d'envergure départementale, créant un lien entre elles au moyen d'un relais ponctué d'animations sportives et culturelles.

Aussi, il paraissait important de faire du Relais une partie intégrante de la manifestation « Faites du sport ! » afin de créer du lien entre ce quartier quelque peu excentré et le centre historique de la commune.

De ce fait, le quartier des Moines apparaîtra comme la représentation de la commune vers l'extérieur et donc un facteur important de sa valorisation.

*Budget prévisionnel présenté lors de la demande 2024 : 15 110 €
Subvention demandée : 6 000 € - accordée 3 000 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les orientations communales pour la programmation 2024 en Politique de la Ville.
- **ACCEPTÉ** la subvention de la CAPI au titre de la programmation Politique de la Ville à hauteur de 8 500€.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents concernant ces dossiers et notamment les conventions et attestations sur l'honneur à réaliser les actions.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/06/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 3 juillet 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240624-lmc115474-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.